Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

Guide d'enseignement – Chirurgie de la cataracte

Votre chirurgie avec _____ est prévue le _____
à _____

Coordonnées infirmière clinique de pré-admission : 418-986-2121 poste 8126

Description

La chirurgie de cataracte consiste à enlever le cristallin et le remplacer par une lentille artificielle nécessaire pour rétablir la vision. Pour cette chirurgie, un relaxant vous sera administré au besoin et les gens ne sentent, en général, aucune douleur.

Important : Le jour de votre chirurgie, votre accompagnateur doit demeurer dans la salle d'attente en tout temps.

Selon le type d'anesthésie que vous aurez, il est possible qu'on demande la présence d'un accompagnateur à votre domicile les prochaines 24 heures. Nous vous aviserons.

Les informations contenues dans ce document peuvent varier selon le déroulement de votre chirurgie, toujours suivre les indications de l'ophtalmologiste et des infirmières lors de la journée de votre intervention.

Rendez-vous de suivi

Un rendez-vous de contrôle est nécessaire avec l'ophtalmologiste le lendemain de votre chirurgie. Vous devez prévoir un accompagnateur puisque vous ne pouvez pas conduire.

Date : _____ heure : _____

En cas de besoin : 418-986-2121 poste 8148

Préparation

- Prendre vos médicaments habituels.
- Prendre votre déjeuner ou diner selon l'heure de votre rendez-vous.
- Prévoir un accompagnateur, vous ne pourrez pas conduire.
- Retirer votre maquillage et vos bijoux

Déroulement le jour de votre chirurgie

- Arrivé à l'unité d'un jour à l'heure qu'on vous indiquera lors de l'appel de l'infirmière de la clinique de pré-admission.
- Nous vous demanderons de vous mettre en jaquette d'hôpital avec bonnet et couvre-chaussure.
- Nous vous installerons sur une chaise ou une civière.
- La médication relaxante et des gouttes ophtalmiques vous seront administrées en préparation de la chirurgie.
- Un préposé vous conduira à la salle d'opération le moment venu.
- En salle d'opération, nous vous installerons sur une civière avec de l'oxygène. L'équipe opératoire préparera la chirurgie, un champ stérile (comparable à une couverture mince) couvrira l'ensemble de votre corps et seul votre œil opéré sera dégagé.
- Vous sentirez la désinfection et les différentes manipulations, mais il ne devrait pas y avoir de douleur.
- Une gelée anesthésique sera mise dans l'œil afin de le geler.
- Une pince sera mise dans votre œil afin de maintenir l'œil ouvert pendant toute la chirurgie.
- Une fois la chirurgie terminée, une coquille protectrice sera mise sur votre œil et on vous conduira à l'unité d'un jour.
- Vous pourrez partir dès votre retour à l'unité d'un jour. On vous remettra vos cartes ainsi que vos prescriptions de gouttes ophtalmiques.

Recommandations après votre chirurgie

Coquille protectrice

- Gardez en tout temps votre coquille jusqu'à votre rendez-vous de suivi le lendemain avec l'ophtalmologiste. Retirez-la seulement pour appliquer des gouttes.
- Gardez votre coquille lors de vos siestes et pendant la nuit pour 1 semaine.
- Ne frottez pas vos yeux pendant au moins 2 semaines.
- Fixez la coquille avec du diachylon (ruban adhésif) pour la peau (en vente à votre pharmacie) et non avec un élastique.
- Appliquez le diachylon (du haut vers le bas) sur la partie du haut de la coquille et un ruban sur la partie du bas :

Gouttes ophtalmiques

- Votre pharmacien vous expliquera quoi faire.
- Toujours laver vos mains lors de l'application de gouttes.
- Attendre 5 minutes entre chaque goutte.
- Apportez vos gouttes à chaque rendez-vous.

Lunettes

- Portez des verres fumés si nécessaire, pour votre confort.
- Portez vos lunettes selon les instructions de votre ophtalmologiste (il vous avisera lorsqu'il sera nécessaire de les faire ajuster).
- Après la chirurgie de cataracte, votre médecin vous recommandera peut-être d'utiliser des lunettes de lecture pour lire.
- Si votre 2e œil est prévu à être opéré, attendez avant d'acheter de nouvelles lunettes, si nécessaire, puisque l'opération du 2e œil pourrait également venir changer votre vision.

Activités

- Faites attention aux chutes.
- Évitez tout coup ou traumatisme sur l'œil.
- Vous pouvez vous pencher de façon normale (pour attacher vos souliers, ramasser un papier, etc.).
- Ne pas soulever d'objet de plus de 10 livres.
- Vous pouvez prendre un bain ou une douche et laver vos cheveux. Évitez cependant d'envoyer de l'eau directement dans l'œil opéré.
- Aucun maquillage ou crème autour des yeux durant 2 semaines.
- Vous pouvez lire, regarder la télévision, utiliser l'ordinateur, vaquer à vos occupations habituelles.
- Aucun effort physique pendant 1 semaine (y compris relation sexuelle).
- Éviter les activités physiques demandant un effort pendant 3 semaines (course, natation, quilles, golf, etc.)

Votre médecin précisera :

- La conduite automobile
- Le retour au travail

Ces symptômes peuvent être normaux après une chirurgie :

- Larmoiements fréquents
- Sensation de corps étranger
- Picotement dans l'œil
- Sensation de brûlure

- Vision embrouillée
- Légère douleur

Soulagement de la douleur

Suivez les consignes de l'équipe soignante.

- Vous pouvez prendre de l'acétaminophène (Tylenol) selon les recommandations de votre pharmacien.
- Éviter de prendre les formes d'aspirine ou d'ibuprofène (AdvilMD, MotrinMD, ASAMD), sauf si votre chirurgien le prescrit.
- Vous pouvez appliquer des larmes artificielles au besoin.

Quelles sont les complications à surveiller lorsque vous êtes de retour à domicile?

· Baisse significative de la vision.
· Douleur importante, non soulagée par Tylenol.

· Rougeur excessive à l'œil opéré qui augmente.

Si vous avez une de ces complications, veuillez contacter :

· Les jours ouvrables, entre 8 het 16 h, la clinique de pré-admission du CISSS des îles au 418-986-2121 poste 8126.

· En dehors des heures ouvrables, Info-santé au 811. Ou vous rendre à l'urgence du CISSS des Îles en tout temps afin d'être suivi le plus rapidement possible.

Ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa parution, soit le 19 juillet 2019. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec votre professionnel de la santé. Si d'une façon ou d'une autre vous faisiez une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec ni le CISSS des Îles ne pourront être tenus responsables des dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.

© CHU de Québec, 2018.

Ce guide a été élaboré avec l’autorisation du CHU de Québec d’utiliser en partie ou complètement leur documentation. Développé le 1er juillet 2024, CISSS des Îles.

Approuvé par Dre Chantal Delorme, ophtalmologue.